

MONT BLANC Vers la fin des câbles du Goûter ?



Les câbles de l'arête qui mène au refuge du Goûter, point stratégique de l'ascension du mont Blanc. Archives photo Le DL/Greg YETCHMENIZA

---0---

Les conditions de sécheresse estivale vitrifiant notamment l'arête des Bosses n'expliquent pas tout.

En 2017, la voie normale du mont Blanc par Saint-Gervais a été le cadre d'une accidentologie anormalement élevée avec 16 morts déplorés (dont un arrêt

cardiaque) alors même que le reste du massif connaissait un fléchissement des interventions pour les secours.

En cause l'engouement pour l'ascension du toit des Alpes et son illusion de facilité induite par l'aménagement de ses accès.

Hormis l'épiphénomène médiatique des deux trailers dévissant de l'arête sommitale, on relevait en effet une constante dans 13 de ces accidents mortels : il s'agissait d'alpinistes évoluant sans guide, souvent à la descente, et sans corde, incapables d'enrayer leur chute liée à la fatigue ou à des fautes techniques. Les traditionnelles chutes de pierres de l'arête du Goûter ne sont pas en cause.

Lors des réunions organisées à l'automne par la préfecture, une mission avait été confiée à Pascal Chapelland, président de la Compagnie des guides de Saint-Gervais et conseiller montagne du préfet de la Haute-Savoie, et François Marsigny, responsable du département alpinisme à l'École nationale de ski et d'alpinisme (Ensa).

Ces derniers ont dressé un rapport d'étape qui réfléchit aux moyens de faire évoluer les comportements et suggère d'alléger l'équipement existant pour accéder au refuge du Goûter sur l'arête éponyme entre 3 200 et 3 800 mètres d'altitude. Le constat est clair : le grand nombre de câbles donne à cette portion d'itinéraire des airs de via ferrata.

Mais le diagnostic n'a pas convaincu le préfet, observant que les accidents ont eu lieu à endroits non pourvus de câbles.

« On a une vision claire de la situation défendant une logique à plus long terme et éducative. En clair plus on simplifie l'accès plus on ouvre l'itinéraire à des gens qui ne sont pas préparés. Le préfet estime lui qu'il faut davantage sécuriser la voie. Mais à moins de mettre un ascenseur, il n'y aura jamais zéro mort... », estime Pascal Chapelland.

Favoriser un équipement comme au Cervin

Aussi, une étude approfondie doit être menée avec les gendarmes secouristes du PGHM. « On doit discuter des endroits où on pourrait transformer les équipements de progression (points d'assurage) en équipements sécurité (câbles). » Reste que le préfet de la Haute-Savoie, Pierre Lambert, s'oppose à la voie réglementaire prônée par le maire de Saint-Gervais, Jean-Marc Peilleux,

partisan d'un permis d'ascension difficile à mettre en œuvre, au regard du droit français.

Du côté du Syndicat national des guides de montagne (SNGM), on défend la vision des rapporteurs : « Aujourd'hui on voudrait favoriser un équipement dans la ligne de ce qui fait au Cervin, en privilégiant des ancrages de sécurité et non pas des câbles de progression dans tous les sens, explique Christian Jacquier, président du SNGM. Il s'agirait de positionner des queues-de-cochon pour s'assurer et limiter les câbles à un ou deux endroits stratégiques comme la traversée du couloir. »

Ainsi l'itinéraire retrouverait son caractère haute montagne, obligeant les prétendant à recourir aux techniques d'encordement.

« Loin de protéger les gens ce type d'équipement s'est avéré accidentogène puisqu'il donne l'illusion que l'on peut monter sans s'encorder », conclut Christian Jacquier.

Par Antoine CHANDELLIER | Publié le 12/02/2018 à 06:04 | Vu 28419 fois